



AVEN INFO N° 1-2020

Actualiser notre fichier

Afin d'actualiser notre fichier et d'éviter le retour de courrier ou de votre revue trimestrielle « laorana, Bonjour » merci de nous indiquer tout changement d'adresse, téléphone ou adresse mail au siège :

AVEN : 44A, rue de la Favorite - 69005 LYON

aven@aven.org - Tél : 04 78 36 65 31

Ou à Arlette DELLAC : les Joncs - 81500 Montcabrier - Tel : 05 63 58 74 48 - dellacaven@wanadoo.fr

Permanences téléphoniques

Les permanences téléphoniques du siège de l'AVEN sont les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 16h.

En dehors de ces permanences, merci de contacter votre Président Départemental qui répondra à vos attentes.

Questionnaire de santé – Enquête de santé pour la descendance - Dossier juridique

- Le **questionnaire de santé** est établi lors de l'adhésion et sert aux statistiques. **Il est à transmettre au siège.**
- L'**enquête de santé pour la descendance** est à remplir par l'enfant majeur du vétéran et sert au recensement pour faire reconnaître à terme les victimes par ricochet.
Elle est à transmettre à Stéphanie Daurat - psdaurat@yahoo.fr ou Florence Bourel - aven44.85@gmail.com
- Le **dossier juridique** appelé « **Dossier juridique – Victimes des expériences nucléaires dans le Sahara et en Polynésie française - Fiche de renseignements** » est le seul qui vous permet de déposer une demande d'indemnisation auprès du Cabinet Teissonnière. **Il est à transmettre à votre Référent Juridique qui se chargera de contrôler l'intégralité de votre demande et l'adressera au Cabinet d'avocats.**
Merci de ne pas communiquer par vous-même votre dossier juridique au CIVEN. Une fois votre dossier déposé, ne répondez à aucun courrier sans en avoir informé votre référent juridique ou le Cabinet Teissonnière.

⚠ Attention : Trop de vétérans pensent avoir déposé un dossier juridique alors qu'ils ont rempli un questionnaire de santé. **Vous avez un doute, pensez à contacter votre Référent Juridique.**

Reçu fiscal

Merci de conserver précieusement votre reçu fiscal qui vous sera adressé avec votre vignette 2020. En cas de perte, seul un duplicata vous sera envoyé contre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

Si vous avez égaré votre carte d'adhérent, elle peut vous être remplacée sur simple demande au siège pour un coût de 10€.

Recherche de personnes pour aider

Vous avez du temps libre, vous avez la possibilité de réserver gratuitement des salles de réunion, vous souhaitez vous investir à l'AVEN, merci de vous rapprocher soit de Jean-Louis Camuzat - Tel: 06 72 77 33 65 – aven.jlcamuzat@gmail.com, soit de votre Président Départemental.